Proposition détaillée concernant la règle de réorganisation AVS

Pour une solution durable, il est impératif que l'ensemble du processus de la
ou bien toutes les rentes futures par l'entremise des scénarios de croissance moyenne par rapport aux revenus attendus. Ainsi peut et doit être évitée, que les charges soient injustement transférées aux générations futures et donc les contributeurs.

A cet effet, le BSV prépare (encore une fois !) chaque année une prévision à long terme. (bilan technique ou multigénérationnel).

Sous réserve que le Parlement ne prenne aucune mesure dans un délai de deux ans en cas d'apparition de déficits structurels, qui sera approuvée par référendum, une règle compensatoire s'applique automatiquement, qui rapidement et complètement
pour compenser ça.

Cette règle consiste dans le fait que le déficit cumulé selon le calcul prévisionnel
doit être recouvert ou éliminé en parts égales comme suit :

Un tiers par un relèvement progressif de l'âge de la retraite (en majorations mensuelles)

et

Deux tiers par des augmentations proportionnelles des cotisations salariales, des augmentations correspondantes de la TVA et des contributions fédérales supplémentaires.

Les retraités versent également leur (petite) cotisation en renonçant temporairement à l'augmentation des pensions en raison de l'augmentation des salaires et n'obtiennent cette augmentation que pour compenser l'inflation jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli.

Cette règle tient mieux compte du fait qu'un assainissement de l'AVS, l'augmentation de l'âge de la retraite est très difficile à atteindre et les priorités des citoyens sont susceptibles de l'être mieux.

De même, la prévision est une base à plus long terme et donc plus appropriée pour
en tant qu'élément déclencheur des mesures de restructuration nécessaires, comme le montant respectif de la caisse de compensation AVS à un moment donné.

Cette règle devrait être incorporée dans la Constitution le plus rapidement possible par le biais d'une initiative parlementaire (ou autrement par une initiative populaire).